

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE
(asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ
COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Visioconférence (crise sanitaire COVID 19)

22 juin 2021 – 19h

Rappel de l'ordre du jour

1. Validation du PV de la dernière CLDR du 09 mars 2021;
2. Prise de connaissance du blocus actuel (mais finalement débloqué depuis le 16 juin) au niveau du Gouvernement wallon + perspectives projets/budgets 2021 et 2022;
3. Validation de deux premières fiches-projets à activer (possibilité de conventions-faisabilité en septembre 2021) ;
4. Organisation d'une visite de terrain avec la CLDR de la place Emile Vandervelde de Fraipont, relativement à la fiche-projet 1.1 dont le périmètre est à réduire ;
5. Plan d'actions du lot 0 à déterminer.

Présences

| Représentation | | Effectifs | Suppléants |
|---------------------------------|----|---|---|
| Politique/Quart communal | | | |
| | 1 | Sébastien MARCQ , Président, Echevin PCDR | Myriam DUMONT , Conseillère communale |
| | 2 | Arthur DEGEE , Conseiller communal | Brigitte ANDRÉ , Conseillère communale |
| | 3 | Joëlle DEGLIN , Echevine tourisme, culture, patrimoine - EXCUSEE | Guy MARTIN , Conseiller communal - EXCUSE |
| Géographique (+ autres) | | | |
| Forêt - Au Thier | 4 | Olivier DEPAIRON , Forêt | Olivier BALTUS , Au Thier |
| Sainry - Péry | 5 | Marc POLESE , Sainry - EXCUSE | Charles BEUKEN, Sainry |
| | 6 | Yves MATZ, Péry | Paul VAN DAMME, Sainry |
| | 7 | Claude HONORE, Péry | Pierre TERWAGNE, Péry |
| Prayon | 8 | Sylvain BOVY, Prayon (démissionnaire) | Manuel MADERA PEREZ, Prayon (démissionnaire) |
| Fraipont-La Brouck-Trasenster | 8 | Guy BAILLY, Trasenster | Anne WUIDAR , ...EXCUSEE |
| | 9 | Olivier LAROCLETTE, La Brouck (démissionnaire) | Jean-Claude PATUREAU, Fraipont |
| | 10 | Philippe HAOT, Fraipont Village (CCATM) | Christophe BOUHON, Fraipont Cité (conseillère en mobilité) |
| | 11 | Jean-Christophe SCHYNS, Fraipont | Yvette SIMONS, Fraipont (Cercle horticole Wallonia, théâtre « Les Djeu compères de la Tourette », bénévole « Le Merisier ») |
| Nessonvaux | 12 | Stéphane ARIMONT, Nessonvaux | Sarah DEHOUSSE, Nessonvaux (Centre protestant) |
| | 13 | Olivier GASPARD, Nessonvaux (Brigade communale Environnement) | Cécile DEPRESSEUX , Nessonvaux (Centre d'expression et de créativité) - EXCUSEE |

Agents communaux PCDR : **PIROTTIN Nancy, DE RE David**

Agent accompagnateur du GREOVA : **EVARD Alix**

Compte-rendu de la réunion

M. MARCQ ouvre la réunion et présente à tous M. David DE RE, nouvel agent communal qui remplacera dès aujourd'hui M. Daniel DE TEMMERMAN dans le cadre du PCDR.

1. Validation du PV de la dernière CLDR du 09 mars 2021

Le procès-verbal de la CLDR du 09 mars dernier est validé par tous sans remarques.

2. Prise de connaissance du blocus actuel (mais finalement débloqué le 16 juin) au niveau du Gouvernement wallon

+ Perspectives projets/budgets 2021 et 2022

Si lors de la convocation à cette CLDR le PCDR de Trooz connaissait encore un blocus, et ce depuis plusieurs mois dû à la non transmission à la Commune de la validation officielle de son PCDR (pourtant présenté favorablement au PAT le 02 octobre 2020) par la Ministre du Développement rural, ce n'est plus le cas : la Commune de Trooz a enfin reçu cette validation officielle, en date du 15 juin 2021. Son PCDR est donc entré dans sa période de 10 ans de subsides possibles.

Contre toute attente et malgré le délai restant assez court d'ici le 1er septembre 2021 (prochaine date d'observation par le DR des fiches-projets en cours d'activation pour entrées en convention imminentes – pour rappel 2 par an désormais : 1 en mars et 1 en septembre), incluant de surcroît les congés d'été des personnes en charge des dossiers, Mme FRANCK a annoncé à M. MARCQ lors du Comité d'accompagnement du GREOVA qui s'est déroulé le 16 juin dernier qu'une réunion de coordination pourrait finalement encore se tenir fin juillet en faveur de Trooz. La date de cette réunion doit encore être confirmée.

Lors de ce Comité d'accompagnement, M. MARCQ a demandé si deux fiches-projets pourraient faire l'objet de cette première réunion de coordination. Il s'avère que oui : Mme FRANCK a indiqué que la circulaire ministérielle relative au DR (2020) n'empêchait pas l'activation de 2 fiches-projets en même temps par la même Commune. On peut donc espérer que deux entrées en convention(-faisabilité) puissent se faire en septembre prochain en faveur de deux premiers projets à concrétiser très prochainement sur le territoire de Trooz.

3. Validation de deux 1ères fiches-projets à activer (possibilité d'octrois de conventions-faisabilité en septembre 2021)

Au regard de la nécessité de fournir au DR 2 dossiers (relatifs aux 2 fiches-projets à activer) complets avant la date de cette réunion de coordination (à prévoir fin juillet donc), il est indispensable de sélectionner deux fiches-projets abouties, dont la réalisation est simple, la part communale raisonnable, non sujette encore à divergence quelconque ni à un impératif de consultation des riverains. Afin d'exposer à tous les membres les fiches-projets (du lot 1) les plus simples à activer si rapidement, le tableau suivant leur est présenté :

La circulaire ministérielle relative au DR entrée en vigueur en janvier 2020 a redéfini les taux de subsidiation pour les fiches-projets du lot 1 comme tels :

La circulaire ministérielle relative au DR entrée en vigueur en janvier 2020 a redéfini les taux de subsidiation pour les fiches-projets du lot 1 comme tels :

| N° | Intitulé | Anciens coûts (avant 2020) | Nouveaux coûts et conditions d'exigibilité (depuis 2020) | Info à prendre en compte pour le choix des 2 premières fiches à activer en septembre 2021 |
|-----|--|--|--|--|
| 1.1 | FRAIPONT, <i>Aménager la place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre</i> | TOTAL : 1 201 224 € DR : max. 649 628,17 € Commune : min. 548 972,48 € Infrasports : 2 623,28 € | Cat.2 « <i>Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés</i> » : max. 80% de max. 500 000 €, soit max. 400 000 € TOTAL : 1 201 224 € DR : max. 400 000 € Commune : min. 801 224 € Infrasports : / | Impossibilité communale d'apporter sa part pour le périmètre initial (trop étendu). Même avec périmètre réduit, fiche encore sujette à trop de divergences. Mauvaise idée de se précipiter. Problème de délai administratif (fin juillet 2021) car promesse communale de consulter les Fraipontois. |
| 1.2 | FENDERIE, <i>Aménager le bâtiment contigu à la Maison de la Laïcité en espace polyvalent à destination de la vie citoyenne et associative</i> | TOTAL : 160 694,29 € DR : max. 128 555,36 € Commune : min. 32 138,93 € | Cat. 1 « <i>Bâtiments de service</i> » : max. 80% de 850 000 €, soit max. 680 000 € TOTAL : 160 694,29 € DR : max. 128 555,36 € Commune : min. 32 138,93 € | Pas concernée par les visites de terrains ni par les dernières CLDR. |
| 1.3 | LA BROUCK, <i>Restaurer un espace vert (Place Teixeira) en lieu de rassemblement et de rencontres pour améliorer le cadre de vie et la convivialité des villageois et y attirer un tourisme diffus</i> | TOTAL : 509 706,45 € DR : max. 305 823,87 € Commune : min. 193 234,58 € Infrasports : 10 648 € | Cat.2 « <i>Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés</i> » : max. 80% de max. 500 000 €, soit max. 400 000 € TOTAL : 514 340 € DR : max. 400 000 € Commune : min. 114 340 € Infrasports : intervention pour 13 310 € compromise au regard de ses nvx délais administratifs | Délai administratif de fin juillet 2021 facile à respecter car fiche-projet simple et achevée. |
| 1.4 | FRAIPONT, <i>Rénover et aménager la salle Floréal en espace de rencontres destiné à la vie citoyenne et associative</i> | TOTAL : 261 069 € DR : max. 208 855,12 € Commune : min. 52 213,87 € | Cat. 1 « <i>Bâtiments de service</i> » : max. 80% de 850 000 €, soit max. 680 000 € TOTAL : 261 069 € DR : max. 229 740,62 € Commune : min. 31 328,37 € | Délai administratif de fin juillet 2021 facile à respecter car fiche-projet simple et achevée. (Mais besoin imminent du <u>certificat PEB</u> du bâtiment) |
| 1.5 | FORET, <i>Aménager un espace de convivialité rue Forêt-village à proximité de l'ancienne école transformée en logements sociaux et salle polyvalente</i> | TOTAL : 111 870,55 € DR : max. 78 312,41 € Commune : min. 33 558,14 € | Si accessible à tous : Cat.2 « <i>Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés</i> » : max. 80% de max. 500 000 €, soit max. 400 000 € Si pas accessible à tous : Cat. 1 « <i>Bâtiments de service</i> » ?? : max. 80% de 850 000 €, soit max. 680 000 € TOTAL : 111 870,55 € DR : max. 89 496,44 € Commune : min. 22 374,11 € | Pas concernée par les visites de terrains ni par les dernières CLDR. Riverains déjà incommodés par le succès privé de la FDL située juste en face. |

Au regard des remarques de la dernière colonne lues à tous, seules les fiches-projets 1.3 et 1.4 semblent activables à si court terme, soit :

- La 1.3 : **LA BROUCK, Restaurer un espace vert (Place Texeira) en lieu de rassemblement et de rencontres pour améliorer le cadre de vie et la convivialité des villageois et y attirer un tourisme diffus :**
 - o Eligible au DR au nom de la catégorie 2 « *Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés* » : max. 80% de max. 500 000 €, soit max. 400 000 € ;
 - o TOTAL de 514 340 € (DR : max. 400 000 € - Commune : min. 114 340 €).
- La 1.4 : **FRAIPONT, Rénover et aménager la salle Floréal en espace de rencontres destiné à la vie citoyenne et associative :**
 - o Eligible au DR au nom de la catégorie 1 « *Bâtiments de service* » : max. 80% de 850 000 €, soit max. 680 000 € ;
 - o TOTAL de 261 069 € (DR : max. 229 740, 62 € - Commune : min. 31 328,37 €).

Les remarques qui s'ensuivent sont celles-ci :

- Bien que la Fiche 1.1 **FRAIPONT, Aménager la place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre** semblait jusqu'ici prioritaire pour la CLDR, il n'est pas possible de présenter le dossier achevé de celle-ci d'ici fin juillet pour les raisons suivantes :
 - o Impossibilité communale d'apporter sa part pour le périmètre initial (trop étendu) : car TOTAL de 1 201 224 € (DR : max. 400 000 € - Commune : min. 801 224 €) ; le périmètre d'intervention devra donc obligatoirement être réduit pour que la Commune puisse assumer sa part budgétaire ;
 - o Même avec un périmètre réduit, cette fiche-projet est encore sujette à trop de divergences (au sein même de la CLDR). Ce serait donc une mauvaise idée de précipiter son activation ;
 - o Problème de délai administratif car promesse communale de consulter les Fraipontois à l'avance ; or, pas assez de temps et période estivale de juillet-août.
- M. DEGEE attire l'attention sur le projet 1.2 **FENDERIE, Aménager le bâtiment contigu à la Maison de la Laïcité en espace polyvalent à destination de la vie citoyenne et associative :** l'aménagement d'une nouvelle cuisine en ces lieux pourrait à la fois servir au *Maka* (tout juste rénové) comme à la *maison de la Laïcité* situés également à la Fenderie. Il serait également envisagé d'utiliser un jour le *castel de la Fenderie* (site classé pour rappel) comme secrétariat/point de ralliement de plusieurs activités d'extra-trail (de Malmédy, etc...). La personne intéressée par cette gestion dispose en outre déjà d'un accès à la profession de cuisinier.
 - o Mme EVRARD salue la bonne idée mais souligne qu'un tel partenariat public/ privé devrait faire l'objet de franchises mises au point avant tout engagement du DR en faveur de ce projet, à savoir que ce dernier subsidie des initiatives publiques, et que tout don en gestion à une association par la Commune, ainsi que son fonctionnement, devraient être clarifiés d'ici fin juillet, ce qui ne semble pas possible vu le stade du projet. Cette fiche ne

pourrait donc pas être activée d'ici septembre 2021, mais pourquoi pas en mars 2022 si les choses venaient à se préciser dans les prochains mois...

- M. MARCQ apprécie aussi l'idée mais précise que la Fenderie vient déjà de se doter du tout nouveau *Maka* et qu'il serait dès lors légitime de lancer le PCDR en s'étalant vers d'autres lieux, pour présenter un équilibre géographique et ainsi satisfaire un maximum de citoyens, en l'occurrence ici : les Fraipontois (1.3 salle Floréal) et les habitants de La Brouck (1.4 place Texeira).

Les membres présents valident le double choix 1.3 et 1.4 à l'unanimité. Si le Collège communal suit au niveau budgétaire, ces deux fiches-projets pourraient donc faire l'objet d'une réunion de coordination en juillet, et ainsi d'une double entrée en convention-faisabilité d'ici septembre 2021.

Au regard du faible succès des visioconférences et de l'ordre du jour de cette CLDR qui était devenu obsolète suite à la transmission de la validation officielle du PCDR de Trooz par la Rw en date du 15 juin dernier, Mme EVRARD précise que ce nouveau contexte (PCDR validé et fiches activables) sera précisé avec le même tableau que celui présenté ci-dessus par courriel dès le lendemain à tous les membres absents, et ce dans un souci de respect du quorum de la CLDR. Faute de remarques de ces derniers qui seraient ultérieurement rajoutées à ce présent PV, leur avis sera considéré comme favorable à l'activation de ces deux fiches-projets.

4. Organisation d'une visite de terrain avec la CLDR de la place Emile Vandervelde de Fraipont, relativement à la fiche-projet 1.1 dont le périmètre est à réduire

La visite de terrain récemment opérée avec M. MOUTSHEN du bureau d'études LACASSE MONFORT n'avait pas permis de réunir les membres de la CLDR ; en cause : la nécessité de tenir compte des plages horaires restreintes de l'architecte et le nombre de personnes limité par les mesures COVID 19).

Puisque cette fiche-projet, qui tient à cœur des Troозиens, devra voir finalement son périmètre d'intervention réduit, il serait judicieux de ne pas perdre de temps et de prévoir une visite de terrain avec la CLDR en septembre 2021. Les membres de la CLDR seront recontactés en septembre à cet effet.

5. Plans d'actions du lot 0 à déterminer

Mme EVRARD rappelle la nouvelle existence du budget participatif en faveur de plusieurs actions en lot 0, qui ont aussi été dupliquées en lot 2 ou 3 : possible tous les deux ans, impliquant 10 000 € du DR si même part communale apportée (soit 20 000 € en tout). Notons cependant que, concrètement, cette nouvelle mesure (circulaire ministérielle DR 2020) n'a pas encore été réellement aboutie.

En ce contexte de fin de pandémie, une nouvelle idée est retenue dans le cadre du lot 0 :

- M. BALTUS souligne que des actions en lot 0 pourraient déjà se voir concrétisées avec un budget bien moindre. Sa proposition en guise d'exemple est la suivante :
 - Pour remobiliser les citoyens après cette longue pause COVID-19, pourquoi ne pas proposer des rencontres/animations de quartiers, autour de vieilles photos de ces quartiers

par exemple, et qui pourraient même demeurer dans chaque quartier respectif après ces animations ?

- Il s'agirait pour ce faire seulement de bénéficier d'un petit subside communal pour l'impression de ces bandeaux photos XXL. Cela fédérerait les citoyens, qui seraient appelés à leur bon souvenir ou à celui des autres, surtout si ces animations se voyaient couplées avec le concept existant des auberges espagnoles : chacun apporte à manger et à boire, la Commune prête du matériel (tables, chaises...), un peu de musique, etc.
- Le GREOVA pourrait éventuellement participer à l'impression de flyers attractifs et promotionnels à cet effet (toutes-boîtes, affiches, flyers...). Certaines Asbl pourraient être aussi de la partie. Il s'agit donc de les contacter à cet effet.
- L'idée est ici de « fédérer ce qui existe déjà » (PCDR, SI, Commune, Comités de fêtes, Asbl) et non d'organiser tous le même genre de manifestations de manière isolée.
- Ce genre d'initiatives participerait à la concrétisation des fiches-projets en lot 0 suivantes :
 - ***Renforcer l'identité communale par la préservation et la valorisation de son patrimoine historique et mémoriel (dupliquée en lot 2) ;***
 - ***Améliorer la coordination et les échanges entre les associations (dupliquées en lot 3).***

M. BALTUS est invité à transmettre ce projet à M. MARCQ et à Mme EVARD afin que ces derniers puissent relayer cette idée à leur autorité respective (Collège communal et GREOVA). Les membres de la CLDR seront tenus au courant de l'évolution de ce projet.

Rapporteur : Alix EVRARD